

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature



2.2 Annexe obligatoire n°2 : Plan de situation de PA8

Le plan de situation est proposé ci-dessous, suivant les préconisations d'échelle définies au sein du CERFA n°14734*03.



Figure 4 : Localisation de PA8 au 1/25 000

Source : www.geoportail.gouv.fr

2.3 Annexe obligatoire n°3 : Prises de vues du site et de ses abords

Un repérage a été effectué sur site en **février 2020**.

La figure ci-après localise les prises de vue réalisées. Elles sont présentées sur les planches photos pages suivantes.



Figure 5 : Localisation des prises de vue du site

Fond de plan : Géomètre SEARL AUGÉ, annotations Burgeap



Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4

Figure 6 : Planche photos 1 à 4



Photo 5



Photo 6



Photo 7



Photo 8

Figure 7 : Planche photos 5 à 8

2.4 Annexe obligatoire n°4 : Présentation

2.4.1 Contexte de la ZAC de l'écoquartier fluvial et du Village Des Athlètes

Le projet du Village des Athlètes s'empirent des enjeux majeurs de l'écoquartier fluvial de l'île Saint Denis: insularité, identité, inter-communauté.

Le projet consiste à édifier des logements pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, construire un héritage architectural et contribuer à fabriquer une pièce urbaine en continuité des éléments caractéristiques du site : le dialogue avec l'eau, le végétal, les grandes infrastructures existantes.

L'objectif est de :

- Ancrer le projet dans les spécificités du territoire ;
- Développer les échanges physiques et visuels entre le paysage, le bâti et l'habitant ;
- Respecter la cohérence volumétrique et typologique proposée.

Deux règles assurent plus particulièrement la continuité avec la première phase de la ZAC de l'éco-quartier :

- Une colorimétrie dans les tons chauds, apportée par la matérialité des façades et par les éléments architecturaux
- Une écriture architecturale commune sur les rez-de-chaussée. Elle s'inspire directement de la phase 1 en reprenant le rythme, les proportions et la matérialité (bois lasuré incolore).



Figure 8 : Vue générale du projet du Village des Athlètes

Les différents types de logements collectifs du Village Des Athlètes proposent une variation d'usages de l'habitat, ils composent une architecture homogène et raisonnée. Habiter ne se restreint pas à l'enveloppe du logement.

Quotidiennement, à travers les parcours dans l'immeuble, se tissent des liens avec des dimensions plus «larges » (le voisinage/la ville). De fait, les espaces partagés ainsi que les distributions offrent une opportunité de rapprochements autour d'usages, de panoramas sur le Petit Bras, les Vallons...

Paliers d'étages, circulations éclairées, offrent autant d'opportunités de développer des lieux de partage.

A l'échelle de l'immeuble ou de l'îlot ; une opportunité unique pour créer des rapprochements autour d'usages et de pratiques quotidiennes.

Maîtriser la densité c'est aussi apporter des respirations, des vides et des perspectives dans lesquelles les toitures partagées, les locaux en rez-de-chaussée s'investissent. Leur utilisation, que ce soit par une végétation qui favorise la biodiversité ou des terrasses accessibles par les habitants, est un enjeu sociétal. Le projet offre ce nouvel espace de liberté, un nouvel usage à des espaces extérieurs dynamiques et productifs.

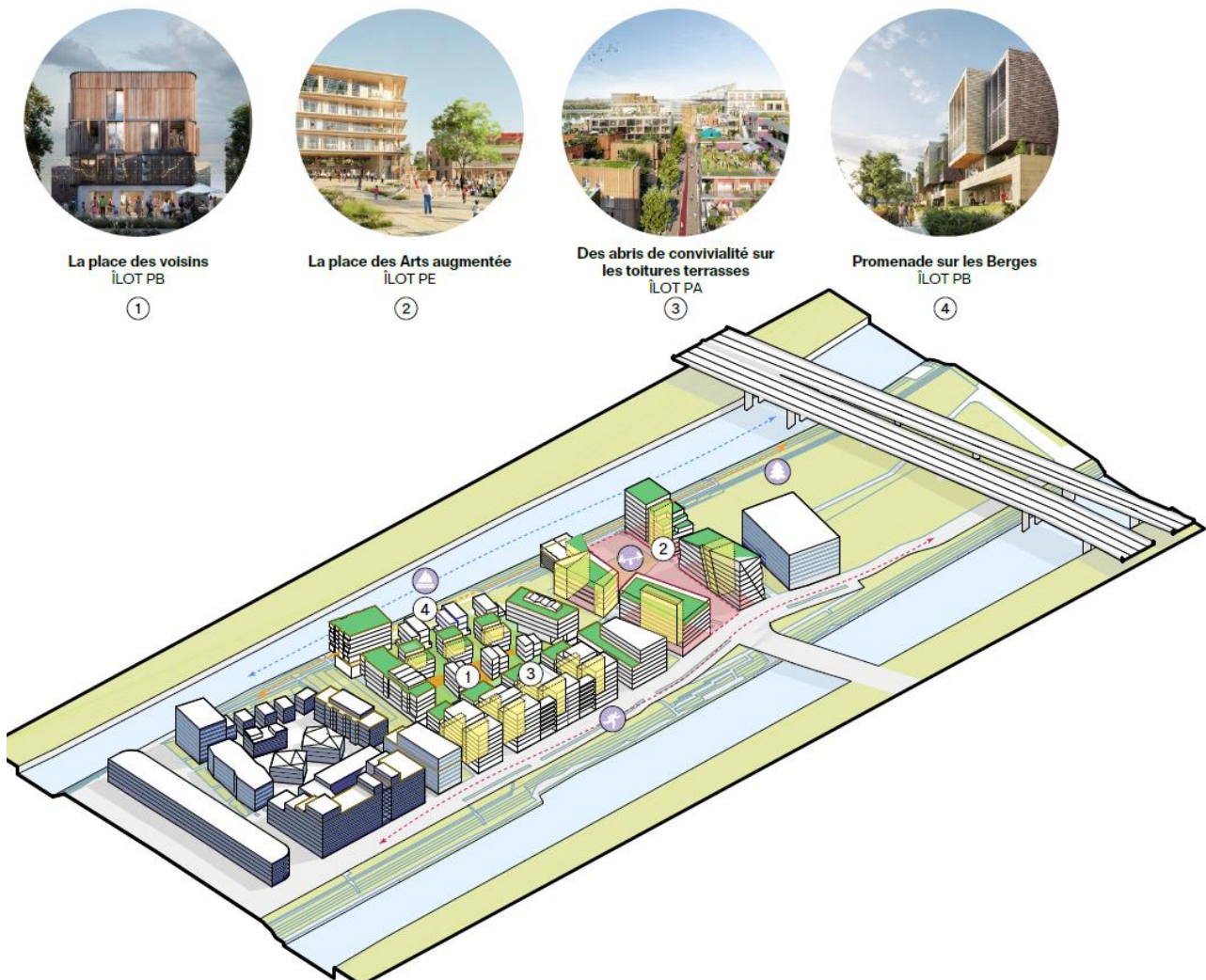


Figure 9 : Typologie des bâtis du projet du Village des Athlètes

2.4.2 Programme du lot PA8

Le programme du lot PA8 favorise la mixité, entre habitats, commerces et activités.

Sur 3260 m² de surface de terrain, PA8 proposera 11 331,82 m² de SPD composé de :

- 10 213,82 m² de logements (soit 140 logements) ;
- 1 118 m² d'activités et commerce.

2.4.3 Aménagement des berges et porosité du bâti

L'implantation du lot PA8 affirme la présence du « contrefort » bâti le long du quai du Chatelier tout en proposant une séquence alternée entre façades minérales et colorées et menuiseries en bois. Cette séquence est aussi soulignée par des hauteurs bâties à R+7 ainsi que par la création de grands porches à RDC offrant des vues les cours paysagères.

Côté Allée du Printemps, ce séquençage se traduit par l'alternance régulière entre les cours paysagères et les poutres des bâtiments plus bas à R+4.

Sur les rues transversales, les projets offrent un autre type de séquence alternant bâti aux hauteurs passant, en dégradé, de R+7 côté quai à R+4 côté allée et failles de circulation bâtie ouvertes sur l'extérieur.

Ces porosités physiques participent à casser l'effet de densité perçue que peuvent provoquer de longs linéaires de façade.

La définition d'un ensemble de règles communes au lot PA8, notamment pour l'expression architecturale des espaces extérieurs permet d'assurer une cohérence architecturale d'ensemble tout en permettant l'expression spécifique et différenciée de chaque projet :

- hauteurs d'étage communes,
- balcons filants,
- dessin de garde-corps et séparatifs de balcons communs,
- système de jardins d'hiver à R+1 commun,
- trames de menuiseries communes pour les portions façades en retrait, situées entre les poutres des bâtiments.

La diversité architecturale s'exprime quant à elle au travers des couleurs, des protections solaires, des dimensions de baies, des effets de modénatures.

Dans un esprit de continuité et de cohérence architecturale, le lot PA8 propos des façades RDC en murs rideaux bois similaires à ceux développés dans la phase 1 de l'Écoquartier fluvial.

L'implantation en longueur, la fragmentation du bâti et l'allotissement équilibré permettent d'offrir les mêmes qualités d'espaces extérieurs. Ainsi chaque copropriété bénéficie de cours paysagères à RDC, de toitures terrasses partagées à R+5.



Figure 10 : Vue prévisionnelle des berges du lot PA8 depuis le Quai de Seine à Saint Ouen

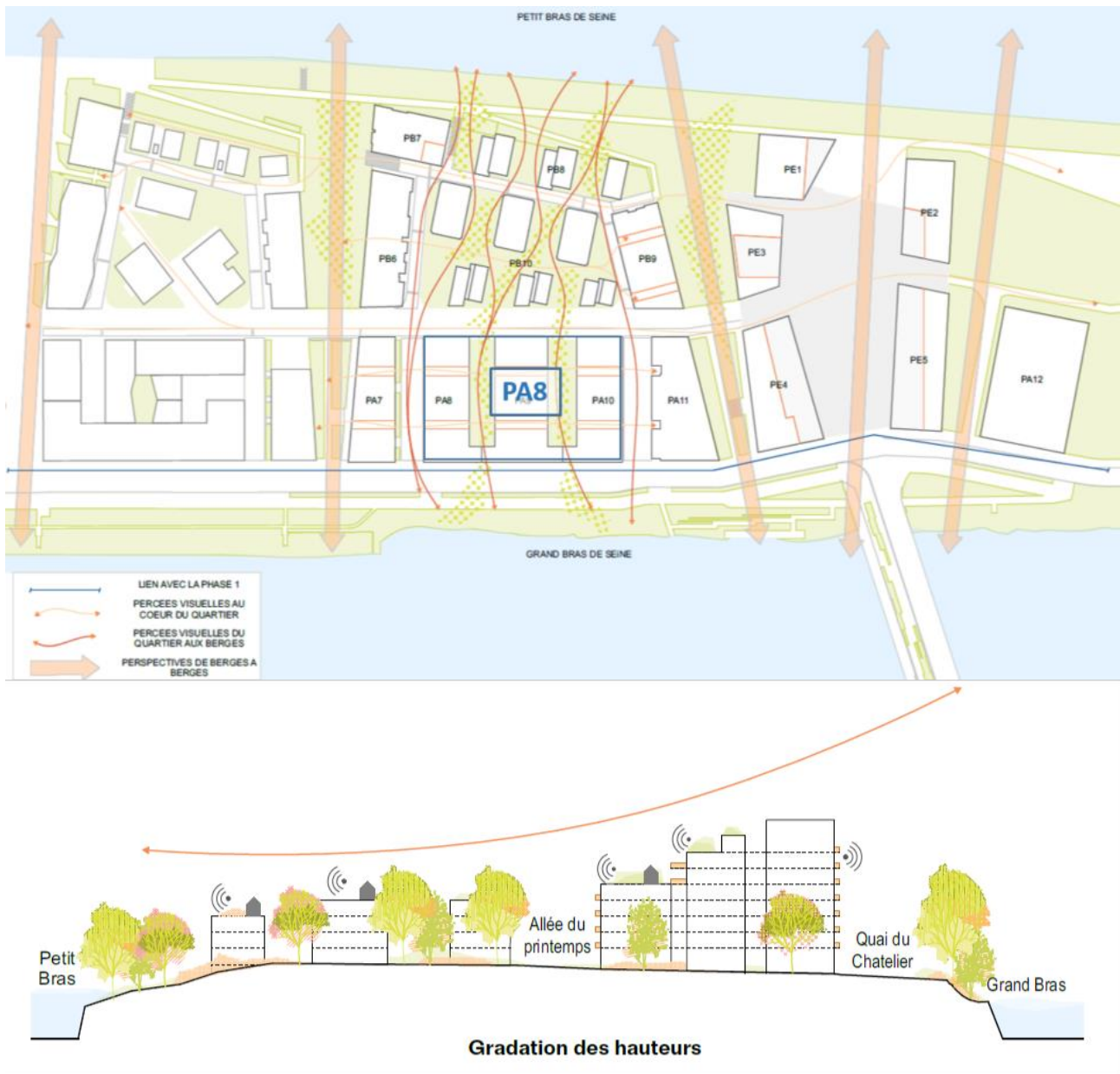


Figure 11 : Porosité du bâti

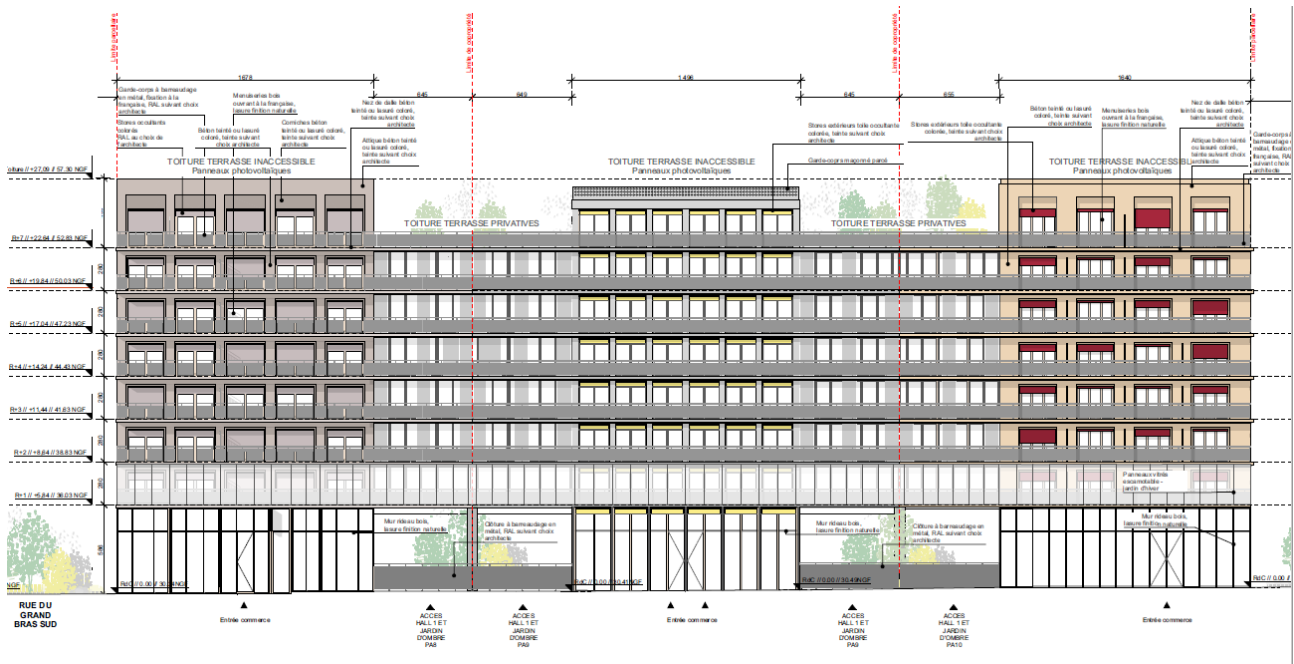


Figure 12 : Plan des façades Est (source : PC 05.01, 29/06/2020)

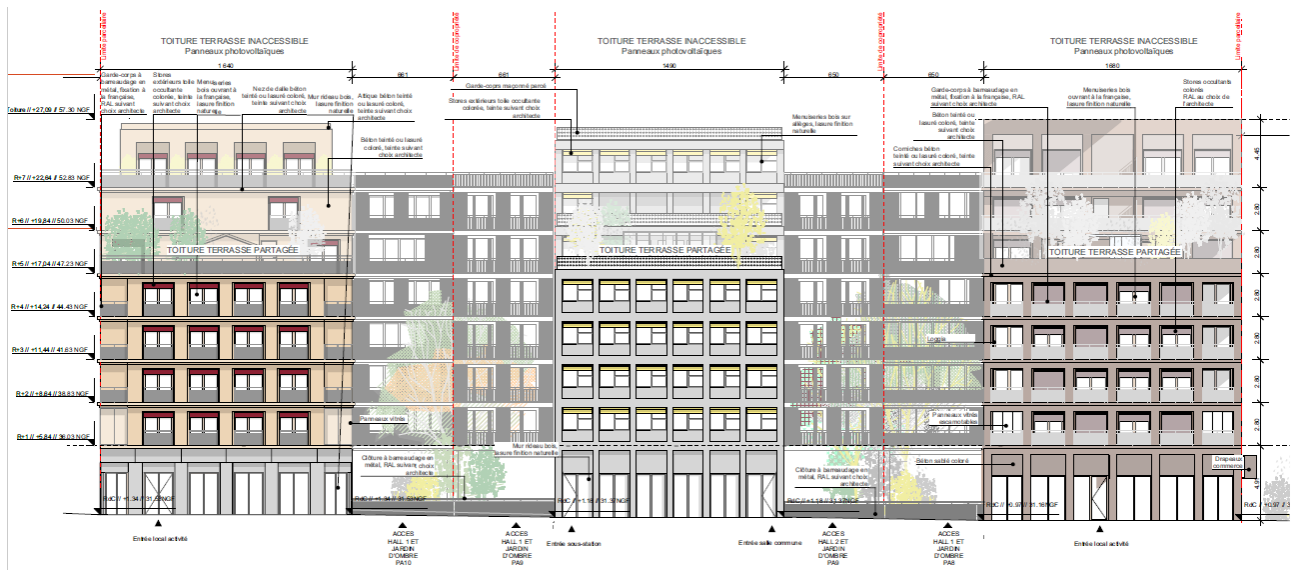


Figure 13 : Plan des façades Ouest (source : PC 05.02, 29/06/2020)

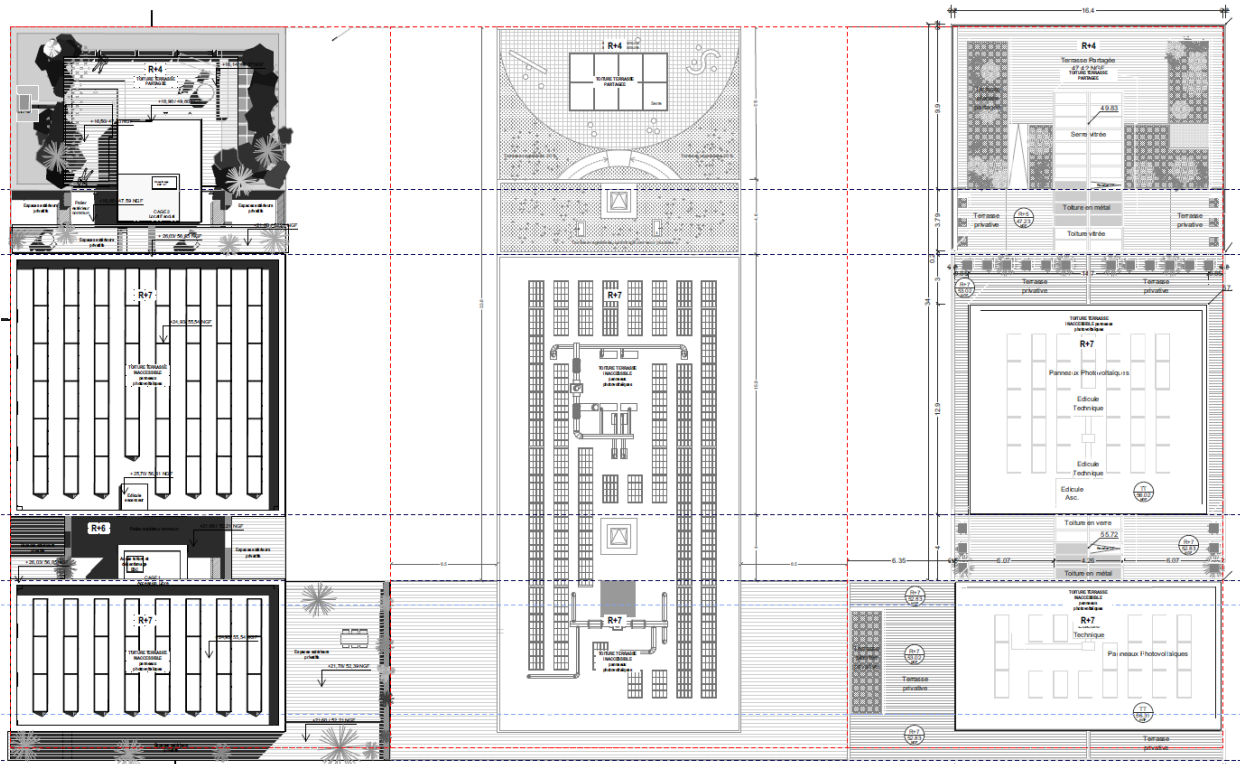


Figure 14 : Plan de toiture en phase JOP et Héritage (source : PC 05.09, 29/06/2020)



Figure 15 : Perspective d'insertion du projet dans son environnement 1 – PA8 (Source : PC 06.02, 29/06/2020)



Figure 16 : Perspective d'insertion du projet dans son environnement 2 – PA8 (Source : PC 06.03, 29/06/2020)



Figure 17 : Perspective d'insertion du projet dans son environnement – PA9 (Source : PC 06.05, 29/06/2020)



Figure 18 : Perspective d'insertion du projet dans son environnement – PA10 (Source : PC 06.02, 29/06/2020)

2.4.4 La gestion des eaux pluviales

Le parti pris est de créer au sein de l'écoquartier une **topographie de vallons** venant récolter les eaux pluviales acheminées par un réseau de caniveaux à ciel ouvert. L'aménagement général met donc en avant un parcours et des espaces dédiés à l'eau, qui permettent sa récolte et sa réutilisation ou encore son infiltration.

En complément de ces aspects fonctionnels, ces espaces en eau – noue, jardin de pluie, ponton –, offrent aux habitants des lieux atypiques, plaisants à fréquenter et qui revêtent une dimension pédagogique en rendant possible la découverte et l'observation d'un territoire fluvial et de sa flore humide.

Ainsi, les aménagements autour du lot PA8 permettent la bonne gestion des pluies courantes et participent à la création d'un cadre de vie agréable propice à l'appropriation par les habitants.

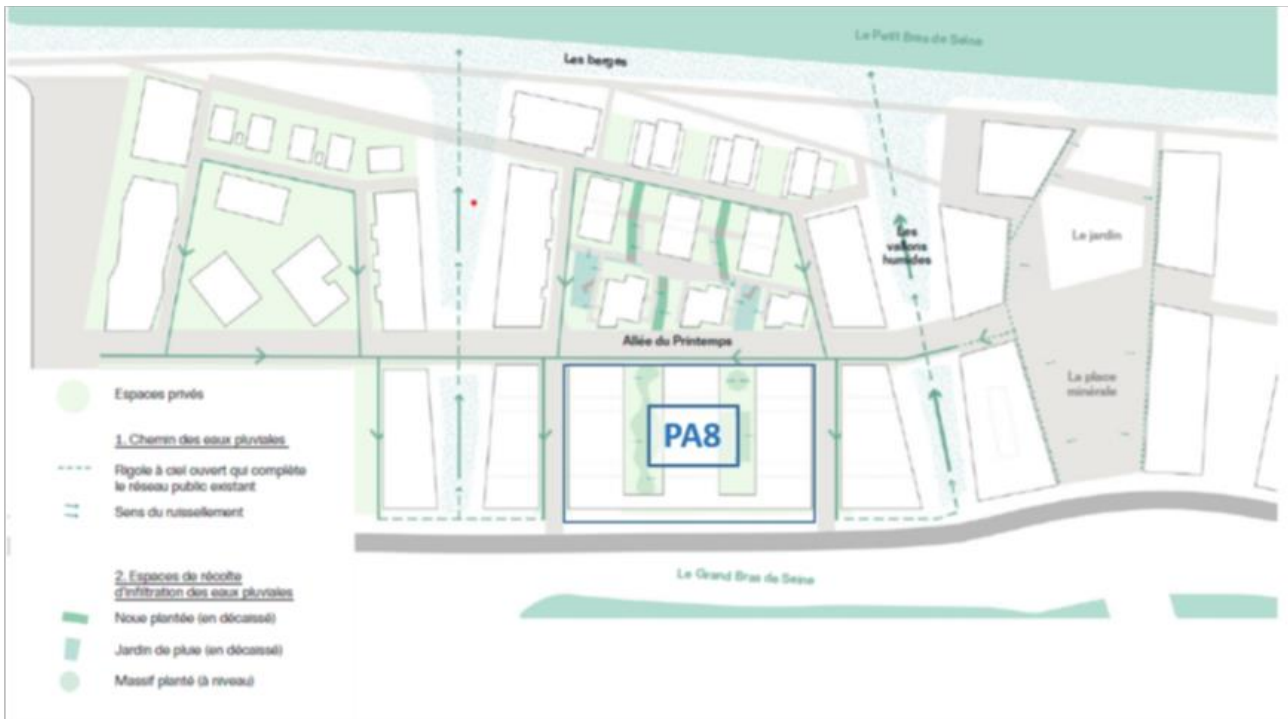


Figure 19 : Gestion des eaux pluviales

2.4.5 Parti paysager et stratégie végétale

Le projet du Village Des Athlètes prend place dans un environnement historiquement très artificialisé, qui fait aujourd'hui l'objet d'une vaste reconquête paysagère et végétale. La renaturation des berges de Seine, la création de vallons humides et de nombreuses prairies et bosquets installent le projet au cœur d'une enveloppe végétale riche et diversifiée, qui apportera aménités et fraîcheur à ses habitants.

L'aménagement du projet cherche à **promouvoir la biodiversité et le bien-être** dans un contexte de changement climatique.

Les espaces extérieurs développés au sein du projet, principalement de pleine terre, s'inspirent d'écosystèmes de référence - milieux humides, milieux ouverts, milieux forestiers - et sont implantés au sein du projet en fonction de leurs potentiels d'usages, de leurs conditions d'ensoleillement, et de leur proximité à la Seine.

Un **travail sur la densité végétale** permet également de penser différemment les limites des îlots, en renforçant ou en diminuant, suivant les cas, les effets de perspectives et de cadrages depuis et vers les circulations piétonnes et les bâtiments du projet.

Le projet a également pour ambition que les terrasses accessibles soient aménagées à **20 % en espaces plantés**, qui participeront à diminuer les effets d'îlots de chaleur tout en offrant aux logements des points de vue sur un nouvel univers végétal, coloré et graphique.

La multiplicité des typologies végétales – strates herbacées, arbustives, arborées ou encore grimpantes crée des ambiances variées et génère de la biodiversité sur la base de groupements végétaux prédéfinis et endogènes. Ces groupements, à l'état naturel, présentent l'avantage de s'autoéquilibrer : l'entretien est limité, la diversité est assurée.

L'ensemble du projet et donc le lot PA8 se développent ainsi en lien étroit avec le paysage insulaire et les aménagements existants qu'il côtoie, afin de s'intégrer dans ce continuum propre à l'imaginaire des îles de Seine, par le biais du végétal et des usages. Les espaces extérieurs du lot PA8 formeront un **continuum avec la trame verte et bleue de l'Ecoquartier fluvial**. Cette continuité favorisera le déplacement des espèces animales et végétales à l'échelle de l'Ecoquartier mais connectera également le site avec la trame bleue formée par la Seine adjacente et la trame verte formée par la pointe aval de l'Île Saint-Denis. Les habitats créés sur le site et inspirés des ripisylves et des friches bordant la Seine permettront aux espèces locales de pouvoir exploiter le site pour se réfugier, se nourrir et se reproduire. Les différents aménagements pour la petite faune mis en place permettront d'augmenter la capacité d'accueil du site pour la faune sauvage.

Le projet paysager vise à **prolonger l'esthétique développée sur les espaces publics de la ZAC**. Les revêtements de sol seront imaginés pour dessiner des continuités dans les formes et couleurs afin de constituer un ensemble cohérent. Quelques légères variations pourront accentuer les lieux singuliers (seuil, terrasse, placette). Les plantations évoqueront le vocabulaire des végétations de berges de Seine et s'inspireront des palettes définies sur l'espace public.

Le projet a également pour ambition la mise en place de **toitures végétales**, plantées sur dalle, qui participeront à diminuer les effets d'îlots de chaleur tout en offrant aux logements des points de vue sur un nouvel univers végétal, coloré et graphique. De larges jardinières permettront de retrouver une intimité dans les pratiques partagées tout en bénéficiant de la vue sur le nouveau quartier. Les plantations sont **adaptées aux milieux contraints des toitures** (palette végétale résistante à l'exposition au vent, à la sécheresse...). Pour pallier le plus possible de ces contraintes, les jardinières seront composées au minimum de 40cm de substrat minimum pour les vivaces et arbustes. Aussi, de l'arrosage automatique (système de goutte-à-goutte) sera prévu sur l'ensemble de ces zones plantées. D'un bâtiment à l'autre, les toitures développeront des **palettes complémentaires et/ou similaires** afin de former une cohérence esthétique d'un ouvrage à l'autre.

Ces espaces plantés participent largement à la gestion des eaux pluviales du bâtiment - abattement, infiltration et rétention.



Figure 20 : La stratégie végétale des toitures végétalisées

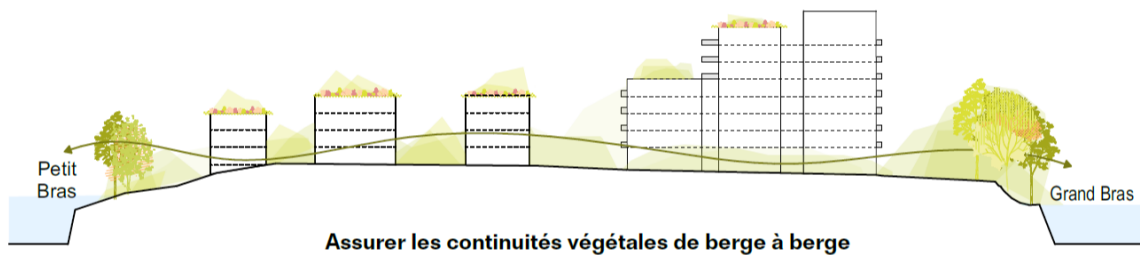


Figure 21 : La stratégie végétale en cœur d'îlot

2.4.6 Gestion des déplacements

Dans son ensemble le projet du Village Des Athlètes favorise l'utilisation du vélo et de la marche à pied :

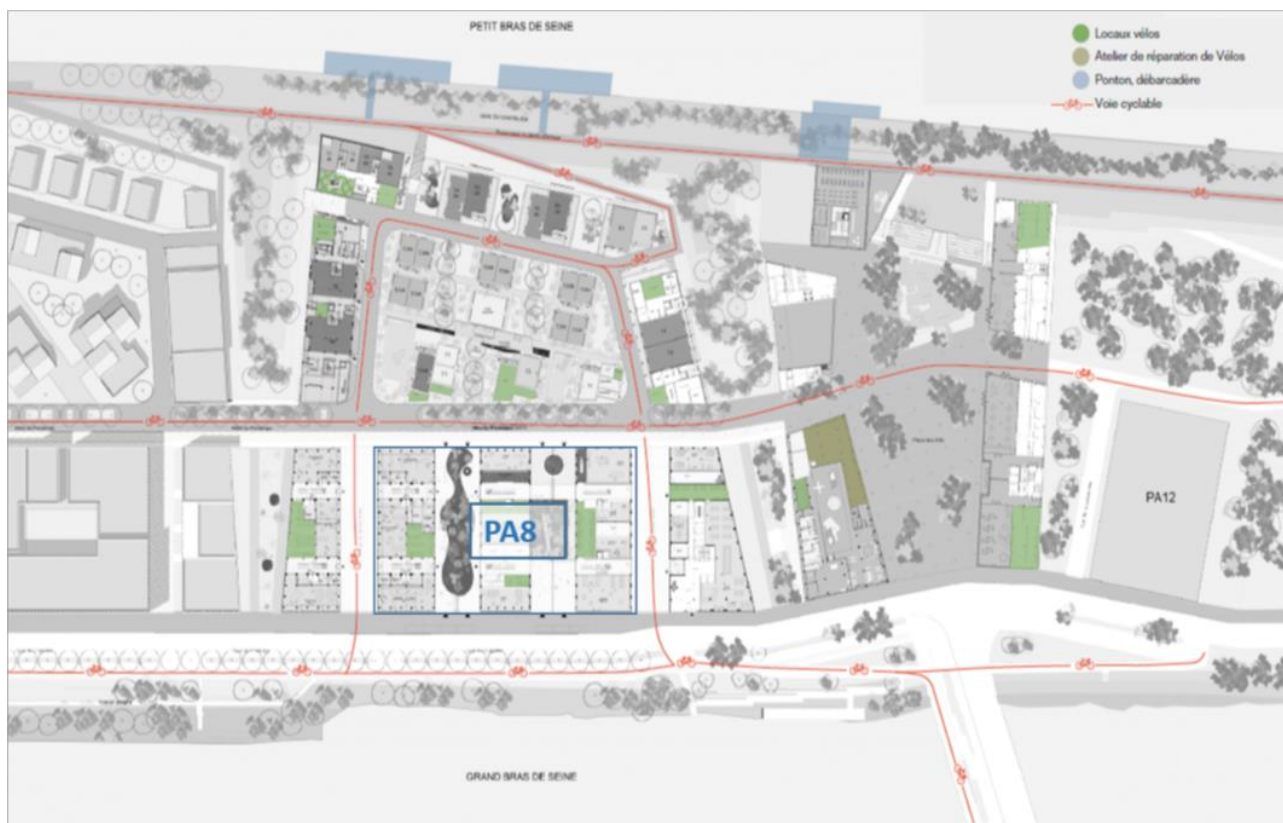


Figure 22 : Voies cyclables

2.4.7 Travaux

Il s'agit d'un **chantier de construction d'immeubles en contexte urbain**, qui suivra les étapes classiques de la phase travaux (démolition des bâtiments existants, opérations de dépollution du terrain, terrassements, excavations, nivellements, construction de nouveaux bâtiments, ...).

La démolition préalable de la totalité des bâtiments existants sur l'emprise du projet a été réalisée par l'Aménageur (SEM Plaine Commune Développement).

Les travaux de terrassements, réalisé par l'Aménageur, sont en cours.

2.5 Annexe obligatoire n°5 : Présentation des abords du site

Le projet se situe sur la ZAC de l'éco-quartier fluvial, sur la partie de l'ancienne zone des entrepôts du Printemps.

La ZAC de l'éco-quartier fluvial se trouve sur L'île-Saint-Denis, dans le département de Seine-Saint-Denis (93). La commune de L'île-Saint-Denis, dont le périmètre est défini par l'île fluviale, est située à l'est de Villeneuve la Garenne et à l'ouest de Saint-Denis. Elle fait partie de l'EPT Plaine Commune.

Le secteur se trouve dans une zone fortement urbanisée comme le montre la figure suivante :

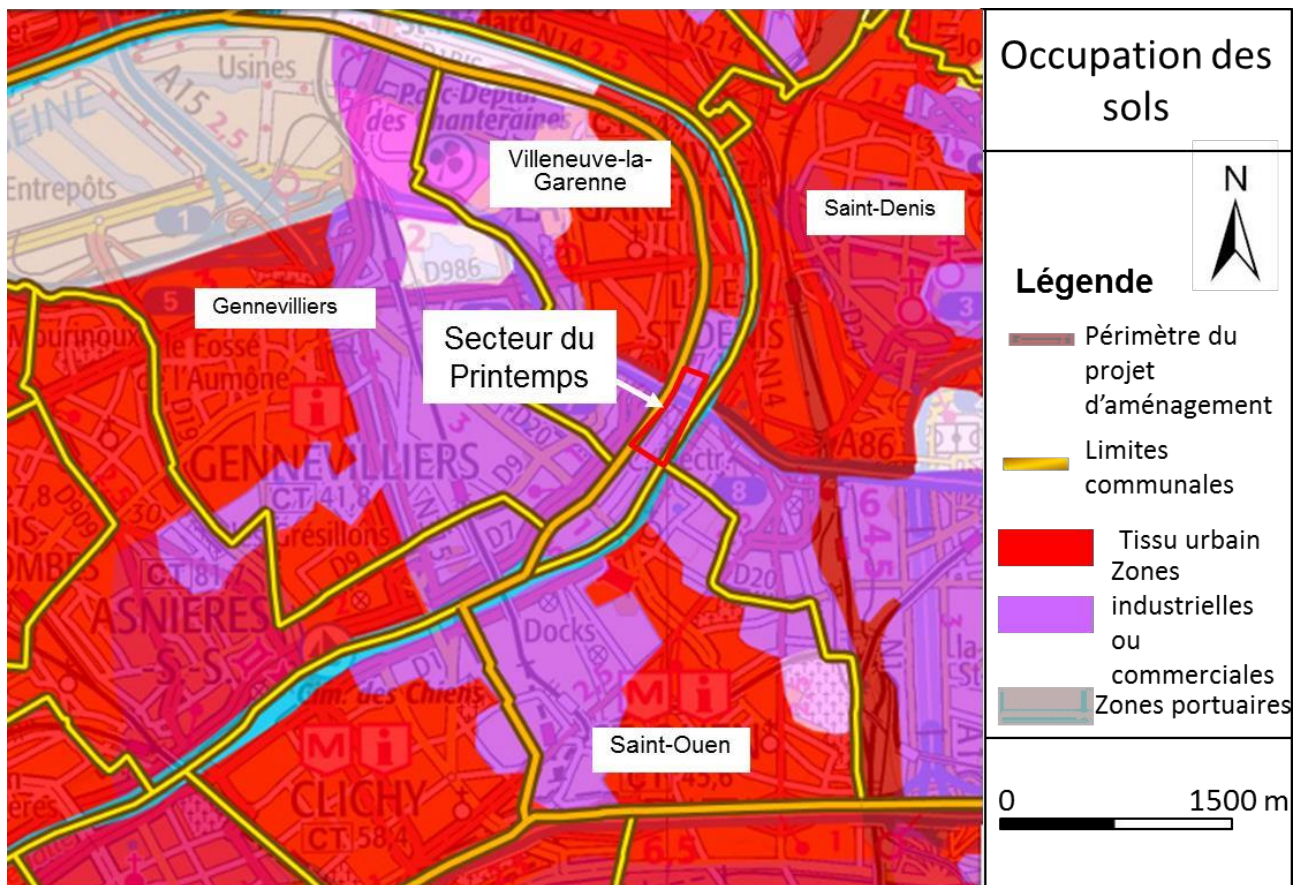


Figure 23 : Carte d'occupation des sols
Source : Dossier Loi sur l'Eau de la ZAC de l'écoquartier

Le site du projet était à l'origine entièrement occupé par des entrepôts. Le secteur du « Printemps » a fait l'objet de travaux de démolition : le site est actuellement nu. Les alentours de la zone d'étude sont constitués d'entreprises (au nord), de commerces de type « grande surface » au sud et de la Seine (à l'ouest et à l'est). Le centre-ville de L'Ile-Saint-Denis se situe à environ 900 mètres au nord du site.

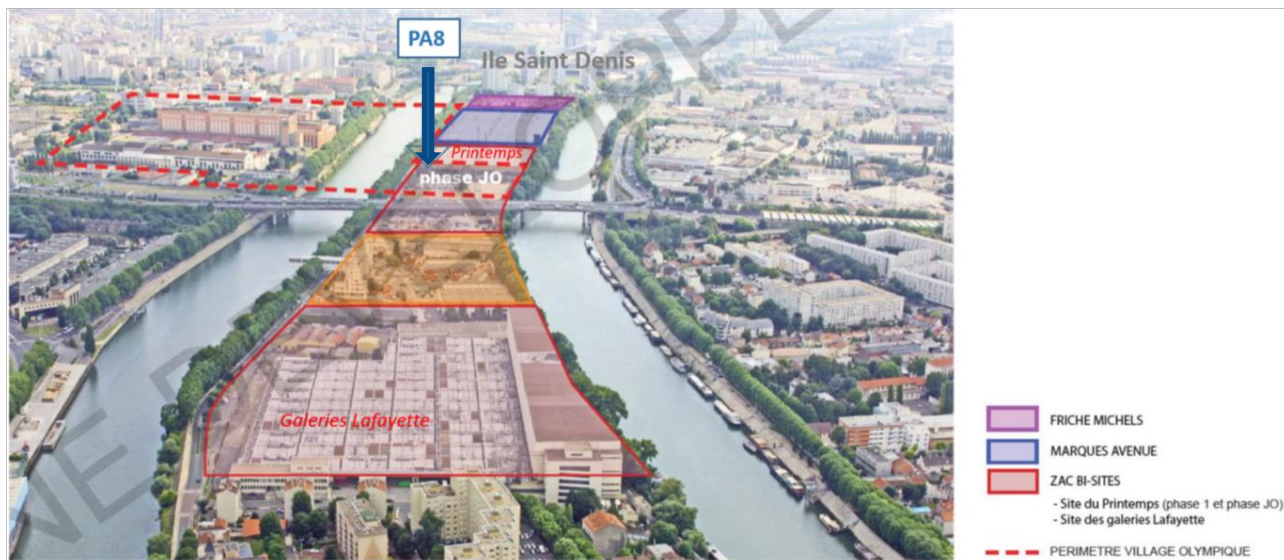


Figure 24 : Les abords du site

Source : SEM Plaine Commune Développement

Le site d'étude est caractérisé par la présence de la Seine qui entoure L'île Saint Denis par son « petit bras » et « son grand bras » :

- Le petit bras de la Seine présente des berges végétalisées, difficilement accessibles, notamment au niveau du projet d'aménagement (voir repère 6 sur la figure suivante).
- Les berges du grand bras sont plus abruptes et présentes des aménagements de confortement de berges en béton colonisé par une végétation spontanée (voir repère 3 sur la figure suivante).

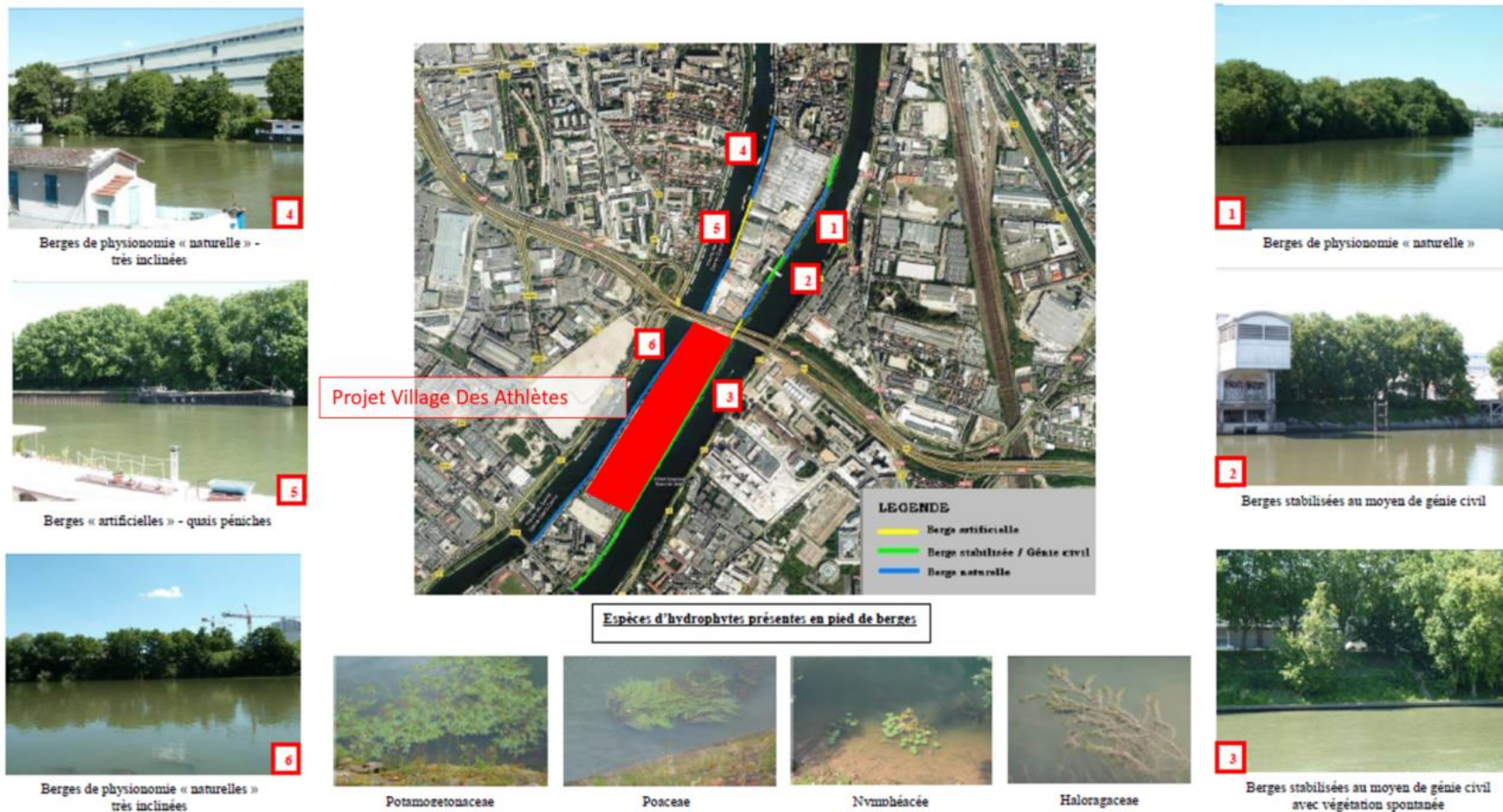


Figure 25 : Les abords du site

Source : Etude d'impact de la ZAC

2.6 Annexe obligatoire n°6 : Situation du projet par rapport aux sites NATURA 2000

Le réseau « NATURA 2000 » s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé du dispositif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité.

Ce réseau, mis en place en application de la Directive « Oiseaux » datant de 1979 et de la Directive « Habitats » datant de 1992, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

La structuration de ce réseau comprend :

- Des Zones de Protection Spéciale (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

La zone de projet n'est située dans aucune zone de protection du milieu naturel.

La Zone NATURA 2000 la plus proche correspond aux « Sites de Seine-Saint-Denis » (code FR112013), située à environ 2 km au nord la zone d'étude.

Ce site est composé de 14 grandes entités. Onze espèces d'oiseaux citées dans l'annexe 1 de la directive " Oiseaux " fréquentent de façon plus ou moins régulière les espaces naturels du département, qu'elles soient sédentaires ou de passage. Quatre de ces espèces nichent régulièrement dans le département : le Blongios nain (nicheur très rare en Ile-de-France), le Martin-pêcheur d'Europe, la Bondrée apivore et le Pic noir (nicheurs assez rares en Ile-de-France). La Pie-grièche écorcheur et la Gorge-bleue à miroir y ont niché jusqu'à une époque récente.

Le département accueille des espèces assez rares à rares dans la région Ile-de-France (Bergeronnette des ruisseaux, Buse variable, Epervier d'Europe, Fauvette babillarde, Grèbe castagneux, Héron cendré...). Quelques espèces présentes sont en déclin en France (Bécassine des marais, Cochevis huppé, Râle d'eau, Rougequeue à front blanc, Traquet tarier) ou, sans être en déclin, possèdent des effectifs limités en France (Bécasse des bois, Petit Gravelot, Rousserolle verderolle...). D'autres espèces ont un statut de menace préoccupant en Europe (Alouette des champs, Bécassine sourde, Faucon crécerelle, Gobe-mouche gris, Pic vert, Hironnelle de rivage, Hironnelle rustique, Traquet pâtre, Tourterelle des bois).



Figure 26 : Positionnement du projet par rapport au réseau Natura 2000

Source : www.geoportail.gouv.fr